

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sauf convention particulière ayant fait l'objet d'une acceptation expresse et écrite de TOYAL EUROPE, toutes les offres de fournitures de PRODUITS sont régies par les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du CLIENT aux conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

La fourniture des PRODUITS NON TARIFÉS est régie par les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande, pour autant que les conditions de vente spécifiques de ces PRODUITS NON TARIFÉS figurant sur les documents commerciaux correspondants n'y dérogent pas. TOYAL EUROPE se réserve le droit de modifier sans préavis ses conditions générales de vente.

DÉFINITIONS

On entend par :

PRODUITS: les PRODUITS de l'offre TOYAL EUROPE, qu'ils soient ou non référencés dans le tarif en vigueur au jour de la commande.

PRODUITS TARIFÉS: les PRODUITS de l'offre TOYAL EUROPE qui sont référencés dans le tarif en vigueur au jour de la commande.

PRODUITS NON TARIFÉS: les PRODUITS de l'offre TOYAL EUROPE qui ne sont pas référencés dans le tarif en vigueur au jour de la commande.

COMMANDES

Aucune commande de PRODUITS ne sera prise en considération si elle n'est pas passée sur papier à en-tête du CLIENT, par courrier électronique ou par télécopie portant ses références.

Les commandes sont fermes et définitives dès leur réception par TOYAL EUROPE.

Les engagements pris oralement ne lient TOYAL EUROPE qu'après confirmation écrite.

Le bénéfice de la commande est personnel au CLIENT et ne peut être cédé sans l'accord exprès de TOYAL EUROPE

PRIX

Les PRODUITS TARIFÉS sont fournis au tarif en vigueur à la date de leur mise à disposition pour enlèvement ou expédition. Ces prix s'entendent hors taxe, départ usine et emballage standard inclus.

Pour les PRODUITS NON TARIFÉS, les prix font l'objet d'une offre étudiée au moment de la commande.

Les prix donnés oralement ne le sont qu'à titre indicatif et la société TOYAL EUROPE n'est fermement engagée que par les prix figurant dans le tarif en vigueur ou par les prix des PRODUITS NON TARIFÉS ayant fait l'objet d'une confirmation écrite.

DÉLAI DE MISE À DISPOSITION

Les PRODUITS peuvent être enlevés par le CLIENT à l'usine TOYAL EUROPE ou expédiées à la demande du CLIENT au lieu de livraison indiqué sur la commande.

Le délai de mise à disposition doit être majoré du temps de transport dans le cas où l'expédition est demandée par le CLIENT.

Le délai de mise à disposition constitue une indication approximative de la date d'expédition. Le non-respect de cette date ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités ou des dommages intérêts ni justifier l'annulation de la commande.

En toute hypothèse, les PRODUITS ne sont mis à disposition pour enlèvement ou expédition que si le CLIENT est à jour de ses obligations envers TOYAL EUROPE.

De convention expresse, les événements imprévus tels que les arrêts de production, la pénurie de matériel, de matières premières ou de main-d'oeuvre, la non-fourniture en temps utile des matériaux et pièces commandés à nos fournisseurs, la restriction des licences d'importation, sont autant de cas de force majeure qui autorisent la suspension et un retard dans l'exécution de la commande. TOYAL EUROPE tiendra le CLIENT informé des cas et événements ci-dessus énumérés dès leur survenance.

TRANSPORTS

Les frais d'enlèvement et de transport des PRODUITS à partir des usines de TOYAL EUROPE sont à la charge du CLIENT.

Quel que soit le moyen de transport utilisé, les PRODUITS voyagent toujours aux risques et périls du CLIENT, que l'envoi soit fait en port payé, en CIF ou non.

Le CLIENT est libre de conclure à ses frais toutes assurances relatives aux PRODUITS et à leur transport.

En cas d'avarie ou de manquant, ou encore de dommage à l'emballage, le CLIENT doit faire toutes constatations nécessaires et confirmer par écrit ses réserves auprès du Transporteur, dans le respect de toutes les formalités de droit, dans un délai de trois jours ouvrés et en adresser copie, dans le même délai, à TOYAL EUROPE.

Dans le cas où les PRODUITS ne sont pas enlevés par le transporteur du CLIENT le jour convenu de leur mise à disposition TOYAL EUROPE facturera au CLIENT, quelle que soit la cause de ce contretemps, tous les frais consécutifs, notamment les frais de stockage et de manutention.

Par ailleurs, un tel contretemps ne peut en aucun cas justifier de retarder l'échéance normalement prévue pour le paiement.

EMBALLAGES

TOYAL EUROPE n'a qu'une obligation de moyens. L'emballage «métallique» est à la charge de TOYAL EUROPE. Cet emballage est adapté pour assurer la protection des PRODUITS pendant le temps normal du transport et de stockage à destination.

À la demande du CLIENT, un emballage spécial (maritime) pourra être réalisé à ses frais.

RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations relatives à un défaut des PRODUITS ou à une inexactitude de quantité ou de référence, doivent être formulées dans un délai de 72 heures à compter de la réception des PRODUITS.

GARANTIES

La garantie des PRODUITS et matériels fournis est fonction des normes techniques françaises en vigueur au jour de la livraison.

REPRISE DE MARCHANDISES

Même en cas de réclamation reconnue par TOYAL EUROPE comme étant justifiée pour défaut, les PRODUITS ne peuvent être repris sans l'accord préalable de TOYAL EUROPE. Dans tous les cas, qu'il y ait défaut ou non, les PRODUITS retournés ne peuvent être acceptés que sous l'emballage d'origine ou un emballage équivalent.

Les avoirs pour retour de PRODUITS seront minorés de 15 % minimum pour frais de manutention et de dépréciation. Cette minoration ne sera pas appliquée lorsqu'il s'agira de retours résultant d'erreurs du fait de TOYAL EUROPE et, dans ce cas, les frais de port et d'emballage seront remboursés au CLIENT. Les avoirs ne pourront servir de prétexte à refuser le paiement d'une facture antérieure

Les articles ne faisant pas partie du stock permanent de TOYAL EUROPE, notamment les commandes spéciales, ne pourront en aucun cas être repris.

AMÉLIORATIONS TECHNIQUES

TOYAL EUROPE se réserve le droit d'apporter sans préavis aux PRODUITS toutes modifications jugées utiles pour en améliorer la qualité technique ou esthétique.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation par le CLIENT de toute autre marque appartenant à TOYAL EUROPE est strictement limitée à la désignation de réalisations mettant en oeuvre exclusivement et en totalité des PRODUITS TOYAL EUROPE.

Cette restriction s'applique à toute communication écrite ou orale. Toute utilisation abusive fera l'objet de poursuite.

RÈGLEMENTS

En l'absence d'ouverture d'un compte client, toute livraison fera l'objet d'un paiement comptant à l'enlèvement des PRODUITS ou sera faite en contre remboursement.

Pour l'ouverture d'un compte client, il est nécessaire de nous fournir le dossier d'ouverture de compte complété et signé par une personne habilitée à engager l'acheteur, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de la banque domiciliaire des règlements.

Les conditions de règlements indiquées sur les offres de prix ou accusés de réception de commande émis par TOYAL EUROPE sont seules valables, quelles qu'elles soient celles figurant sur les commandes du CLIENT. L'acceptation par TOYAL EUROPE de modalités de paiement différentes ne peut apporter dérogation aux autres clauses des présentes conditions générales de vente, notamment à la clause attributive de juridiction et à la clause de réserve de propriété.

Selon la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi de Modernisation de l'Economie (LME) les factures sont payables à 45 jours fin de mois à la date de la facture, sauf convention particulière établie par écrit.

Après allocation d'un crédit, en cas de détérioration de la situation financière du CLIENT, mise en évidence par ses documents comptables et financiers ou par tout autre moyen démontrant de façon tangible cette détérioration, TOYAL EUROPE se réserve le droit d'exiger un paiement d'avance ou un paiement au comptant ou des garanties de paiement pour les ordres en cours ou à venir.

TOYAL EUROPE peut, si bon lui semble, en cas d'incident ou de retard de paiement, suspendre ou annuler les ordres en cours ou à venir, malgré toute convention contraire antérieure et sans préjudice de tout autre recours.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité de plein droit d'une pénalité d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage à la date d'échéance du délai de paiement applicable. Les intérêts commencent à courir jusqu'au jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et continuent à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues à TOYAL EUROPE.

En application de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, s'ajoute automatiquement à la pénalité de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 €.

LIGNE DE CRÉDIT

Au moment de l'acceptation d'ouverture de compte, TOYAL EUROPE ouvre une ligne de crédit au vu des éléments fournis par l'acheteur et les organismes de renseignements commerciaux. Le montant de cette ligne de crédit est communiqué à l'acheteur.

La ligne de crédit peut être modifiée en plus ou moins et l'acheteur en est informé; elle sera modifiée en moins en cas de détérioration de la situation financière de l'acheteur mise en évidence par ses documents comptables et financiers ou par tout autre moyen démontrant de façon tangible cette détérioration ou en cas d'incident de paiement. De même, la ligne de crédit peut être modifiée si les dirigeants, les actionnaires ou associés principaux ou de référence de l'entreprise changent. La mise en place d'un moratoire, sous quelque forme que ce soit, annule toute ligne de crédit pour toute commande postérieure. Il en est de même dans tous les cas de dépôt de bilan de l'acheteur.

DÉCHÉANCE DU TERME

Le défaut de paiement d'une échéance entraîne l'exigibilité de la totalité de la créance, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec AR. En outre, les frais bancaires ou les agios que TOYAL EUROPE aurait à supporter du fait du report d'échéance pourront être répercutés sur le CLIENT.

CLAUSE PÉNALE

Toute intervention contentieuse entraînera, si bon semble à TOYAL EUROPE, l'application, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale à 20 % de la somme restée impayée, outre les frais de justice et intérêts légaux.

DONNEES PERSONNELLES

Nous sauvegardons et traitons toutes les données personnelles divulguées par le client conformément aux lois et réglementations en vigueur. Les informations concernant les données personnelles sont sur le site internet www.toyalgroup.net.

LANGUE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont établies en langue française. Seule cette version fera foi en cas de litige.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différends, les parties rechercheront un règlement amiable. À défaut d'un tel règlement amiable dans le mois de la naissance du différend, de convention expresse, la loi française est seule applicable et il est attribué compétence exclusive au Tribunal de commerce de Pau, quels que soient le lieu de livraison, et le mode de paiement, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. L'émission et l'acceptation de lettres de change ne constituent ni novation ni dérogation à cette attribution de juridiction.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES

Les PRODUITS restent la propriété de TOYAL EUROPE jusqu'au complet paiement du prix de vente. En cas de paiement partiel ou de non-paiement, TOYAL EUROPE se réserve le droit de demander la restitution totale ou partielle des PRODUITS livrés, quand bien même ils se trouveraient entre les mains d'un sous-acquéreur ou auraient été transformés ou incorporés à d'autres biens. Le CLIENT s'engage à porter à la connaissance de ses propres clients l'existence de la présente clause.

La revendication sera possible même en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou de toute autre procédure collective.

Les risques des PRODUITS incombent néanmoins au CLIENT dès leur mise à disposition pour enlèvement ou expédition.